

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 14 Août 2019 à 18h30 dans la salle de réunion de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demande d'autorisation de survol du domaine public
- Travaux de mise en conformité de l'électricité du bâtiment communal de La Vachette
- Avenants aux marchés de travaux d'électricité pour l'ancienne école de La Vachette
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services 2018
- Demandes de subventions pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable
- Réparation sur véhicule accidenté
- Don pour les travaux de remise en état après les crues torrentielles

Val-des-Prés, le 9 Août 2019
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

Demande d'autorisation de survol du domaine public

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- n'autorise pas le survol du domaine public pour la dépassée de toiture de la maison cadastrée C 335,
- demande aux pétitionnaires de se conformer à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France du 18 juillet 2019 concernant l'aspect, qui stipule : « Compte tenu que ce dispositif est existant depuis plusieurs années et qu'il s'agit d'une restauration après sinistre, un avis favorable peut être donné. Cependant la nouvelle couverture devra être transparente (effet verrière à rechercher) ». La tôle translucide sera par conséquent à exclure.

Travaux de mise en conformité de l'électricité du bâtiment communal de La Vachette

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte du coût du branchement au réseau dû à ENEDIS, soit 5.993,65 € HT. et du caractère inévitable de cette dépense,
- autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de raccordement électrique ainsi que le devis de ENEDIS et à effectuer toute formalité afin de mener à bien cette affaire.

Avenants aux marchés de travaux pour l'ancienne école de La Vachette

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les avenants suivants aux marchés de travaux pour l'ancienne école de La Vachette,
- autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants et tous autres documents nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Lot 1 Maçonnerie – SARL GUGLIEMMETTI : % d'écart introduit par l'avenant : 10,4 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 1	Nouveau montant du marché
HT	72.574,88 €	7.534,83 €	80.109,71 €
TVA	14 514,98	1.506,97 €	16.021,94 €
TTC	87 089,86	9.041,80 €	96.131,65 €

Lot 2 Charpente/Couverture – SARL VACHET : % d'écart introduit par l'avenant : 13,6 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 2	Nouveau montant du marché
HT	81.538,77 €	11.129,83 €	92.668,60 €
TVA	16.307,75 €	2.225,97 €	18.533,72 €
TTC	97.846,52 €	13.355,80 €	111.202,32 €

Lot 4 Chauffage – GAPENCAISE DE CHAUFFAGE : % d'écart introduit par l'avenant : - 1,8 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 4	Nouveau montant du marché
HT	16.508,20 €	-292,78 €	16.215,42 €
TVA	3.301,64 €	-58,56 €	3.243,08 €
TTC	19.809,84 €	-351,34 €	19.458,50 €

Lot 5 Menuiserie – FAURE Laurent : % d'écart introduit par l'avenant : 13,2 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 5	Nouveau montant du marché
HT	15.456,00 €	2.045,00 €	17.501,00 €
TVA	3.091,20 €	409,00 €	3.500,20 €
TTC	18.547,20 €	2.454,00 €	21.001,20 €

Lot 6 Cloisons – SAS REVEL : % d'écart introduit par l'avenant : 13,5 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 6	Nouveau montant du marché
HT	8.342,53 €	1.126,50 €	9.469,03 €
TVA	1.668,51 €	225,30 €	1.893,81 €
TTC	10.011,04 €	1.351,80 €	11.362,84 €

Lot 8 Electricité – CIMELEC : % d'écart introduit par l'avenant : 10,1 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 8	Nouveau montant du marché
HT	8.479,21 €	860,00 €	9.339,21 €
TVA	1.695,84 €	172,00 €	1.687,84 €
TTC	10.175,05 €	1.032,00 €	11.207,05 €

Lot 11 Goudron – Jourdan TP : % d'écart introduit par l'avenant : 12,8 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 11	Nouveau montant du marché
HT	11.469,59 €	1.468,15 €	12.937,74 €
TVA	2.293,92 €	293,63 €	2.587,55 €
TTC	13.763,51 €	1.761,78 €	15.525,29 €

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services 2018

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le rapport annuel eau potable sur le prix et la qualité des services 2018,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire en lien avec l'approbation du rapport annuel sur le prix et qualité du service eau potable 2018.

Demandes de subventions pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite une intervention financière pour son étude de mise à jour du schéma directeur d'eau potable auprès de l'agence de l'eau RMC et du Département des Hautes-Alpes, au taux le plus élevé possible,
- approuve le plan de financement suivant :

Montant HT de l'étude :	23.308,08 €
Subvention Agence de l'Eau 50% :	11.654,04 €
Subvention Conseil Départemental 20% :	4.661,62 €
Autofinancement de la commune 30% :	6.992,42 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Réparation sur véhicule accidenté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le règlement de la facture de 240 € de la carrosserie BLANC pour la réparation du véhicule de M. CHANEY Jean-Pierre endommagé lors d'une opération de fauchage.

Don pour les travaux de remise en état après les crues torrentielles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le don de 30 € de madame GILLET Francine pour participer aux travaux de remise en état suite aux crues torrentielles de début juillet.

Val-des-Prés, le 19 Août 2019
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 14 Août 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande d'autorisation de survol du domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que madame NEZOSI Cécile et monsieur MINERY Miltiade, propriétaires de la maison située au 10 ruelle de l'Eglise à La Vachette et cadastrée C 335, sollicitent une autorisation de survol du domaine public pour refaire à l'identique leur toiture côté ouest suite à une fuite d'eau. Le Maire précise que l'avancée de toiture est d'une longueur d'environ 3m, dont environ 1,40m sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- n'autorise pas le survol du domaine public pour la dépassée de toiture de la maison cadastrée C 335,
- demande aux pétitionnaires de se conformer à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France du 18 juillet 2019 concernant l'aspect, qui stipule : « Compte tenu que ce dispositif est existant depuis plusieurs années et qu'il s'agit d'une restauration après sinistre, un avis favorable peut être donné. Cependant la nouvelle couverture devra être transparente (effet verrière à rechercher) ». La tôle translucide sera par conséquent à exclure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Août 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Travaux de mise en conformité de l'électricité du bâtiment communal de La Vachette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de raccordement au réseau électrique de l'ancienne école de la Vachette ont fait l'objet d'une étude chiffrée par ENEDIS que l'on vient de recevoir.

Cette étude comprend le chiffrage du déplacement des compteurs, de la création de deux compteurs et du raccordement au réseau du bâtiment pour un montant de 9.989,41 € H.T. ENEDIS accorde une réfaction sur ce montant de 40% soit 3 995.76 €, le montant restant à régler sera donc de 5 993.65 € HT soit 7 192.38 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte du coût du branchement au réseau dû à ENEDIS et du caractère inévitable de cette dépense,
- autorise Monsieur le Maire à signer la proposition de raccordement électrique ainsi que le devis de ENEDIS et à effectuer toute formalité afin de mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-03.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Août 2019Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 1 Maçonnerie – SARL GUGLIELMETTI

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 20190206-04, 20190313-09 et 20190410-03 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot N°1 – Maçonnerie doivent faire l'objet d'un avenant. Des moins-values et des plus-values ayant été constatées, il convient maintenant de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Postes de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Salle sanitaire	2.251,84 €	110,00 €	2.141,84 €
Isolation chauffage	24.287,88 €	19.464,89 €	4.822,99 €
Toit menuiserie	550,00 €	1.815,00 €	-1.265,00 €
Normes électriques	200,00 €		200,00 €
Entretien	1.635,00 €		1.635,00 €
		Total	7.534,83 €

% d'écart introduit par l'avenant : 10.4 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 1	Nouveau montant du marché
HT	72.574,88 €	7.534,83 €	80.109,71 €
TVA	14 514,98	1.506,97 €	16.021,94 €
TTC	87 089,86	9.041,80 €	96.131,65 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot N°1 d'un montant de 7.534,83 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-03.2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Août 2019**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 2 Charpente/Couverture – SARL VACHET

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 20190206-04, 20190313-09 et 20190410-03 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot N°2 – Charpente/Couverture doivent faire l'objet d'un avenant. Des moins-values et des plus-values ayant été constatées, il convient maintenant de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Postes de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
SAS entrée	10.829,24 €	2.700,41 €	8.128,83 €
Toiture menuiserie	3.753,00 €	752,00 €	3.001,00 €
		Total	11.129,83 €

% d'écart introduit par l'avenant : 13,6 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 2	Nouveau montant du marché
HT	81.538,77 €	11.129,83 €	92.668,60 €
TVA	16.307,75 €	2.225,97 €	18.533,72 €
TTC	97.846,52 €	13.355,80 €	111.202,32 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot N°2 d'un montant de 11.129,83 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-03.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 Août 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 4 Chauffage – GAPENCAISE DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 20190206-04, 20190313-09 et 20190410-03 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot N°4 – Chauffage doivent faire l'objet d'un avenant, des moins et plus-values ayant été constatées, il convient maintenant de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Postes de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Réfection toit et menuiserie		2.668,36 €	-2.668,36 €
Isolation chauffage	4.140,05 €	1.764,47 €	2.375,58 €
		Total	-292,78 €

% d'écart introduit par l'avenant : - 1.8 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 4	Nouveau montant du marché
HT	16.508,20 €	-292,78 €	16.215,42 €
TVA	3.301,64 €	-58,56 €	3.243,08 €
TTC	19.809,84 €	-351,34 €	19.458,50 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot N°4 d'un montant de – 292.78 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-03.4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Août 2019**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 5 Menuiserie – FAURE Laurent

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 20190206-04, 20190313-09 et 20190410-03 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot N°5 – Menuiserie doivent faire l'objet d'un avenant, des moins et plus-values ayant été constatées, il convient maintenant de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Postes de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Menuiseries extérieures	2.590,00 €	-545,00 €	2.045,00 €
		Total	2.045,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 13,2 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 5	Nouveau montant du marché
HT	15.456,00 €	2.045,00 €	17.501,00 €
TVA	3.091,20 €	409,00 €	3.500,20 €
TTC	18.547,20 €	2.454,00 €	21.001,20 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot N°5 d'un montant de 2.045,00 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-03.5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Août 2019**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 6 Cloisons – SAS REVEL

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 20190206-04, 20190313-09 et 20190410-03 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot N°6 – Cloisons doivent faire l'objet d'un avenant, des moins et plus-values ayant été constatées, il convient maintenant de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Poste de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Gain technique doublage	1.126,50 €		1.126,50 €
		Total	1.126,50 €

% d'écart introduit par l'avenant : 13,5 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 6	Nouveau montant du marché
HT	8.342,53 €	1.126,50 €	9.469,03 €
TVA	1.668,51 €	225,30 €	1.893,81 €
TTC	10.011,04 €	1.351,80 €	11.362,84 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot N°6 d'un montant de 1.126,50 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-03.6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Août 2019**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 8 Electricité – CIMELEC

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 20190206-04, 20190313-09 et 20190410-03 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot N°8 – Electricité doivent faire l'objet d'un avenant, des moins et plus-values ayant été constatées, il convient maintenant de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Poste de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Défibrillateur éclairage ext tableau	860.00		860,00 €
		Total	860,00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 10,1 %

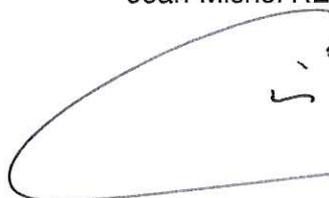
	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 8	Nouveau montant du marché
HT	8.479,21 €	860,00 €	9.339,21 €
TVA	1.695,84 €	172,00 €	1.687,84 €
TTC	10.175,05 €	1.032,00 €	11.207,05 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot N°8 d'un montant de 860.00 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND




REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-03.7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

Séance du 14 Août 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette – Lot 11 Goudron – Jourdan TP

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 20190206-04, 20190313-09 et 20190410-03 attribuant les marchés de travaux d'aménagement de l'ancienne école de la Vachette. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au lot N°11 – Goudron doivent faire l'objet d'un avenant, des moins et plus-values ayant été constatées, il convient maintenant de les entériner, le détail des postes modifiés étant indiqué dans l'avenant.

Poste de dépenses HT	Plus-value	Moins-value	Avenant
Finition goudron, bordures, terras, tout venant	1.468,15 €		1.468,15 €
		Total	1.468,15 €

% d'écart introduit par l'avenant : 12,8 %

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1 au lot 11	Nouveau montant du marché
HT	11.469,59 €	1.468,15 €	12.937,74 €
TVA	2.293,92 €	293,63 €	2.587,55 €
TTC	13.763,51 €	1.761,78 €	15.525,29 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 au lot N°11 d'un montant de 1.468,15 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Août 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Approbation du rapport annuel eau potable sur le prix et la qualité des services 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et les articles D2224-1 à 5 et D2224-1 à D2224-3, et L2224-5,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune. Ce rapport doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 septembre de l'année n+1. Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le Maire ou le Président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence pour l'usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service. Le rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vue des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le rapport annuel eau potable sur le prix et la qualité des services 2018,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire en lien avec l'approbation du rapport annuel sur le prix et qualité du service eau potable 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 Août 2019**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de disposer des données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable de la commune et ce afin d'améliorer les performances du réseau et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux, tant en investissement qu'en entretien.

Pour cela, il est proposé de réaliser une étude diagnostic de son réseau d'eau potable et l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Monsieur le Maire expose les dispositions arrêtées par le Département des Hautes-Alpes et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse concernant les investissements à réaliser en matière d'Alimentation en Eau Potable. Pour la réalisation de l'opération ci-après définie:

- Etude diagnostic de réseau et élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable dont le montant a été évalué à 23 308.08 € H.T soit 33 918,48 € T.T.C

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le bénéfice de ces dispositions, à savoir solliciter l'agence de l'eau à hauteur de 50 % du montant de l'étude et le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 20 % du même montant.

Les dépenses à engager sont récapitulées dans le tableau suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Etude de mise à jour du schéma directeur d'eau potable de Val des Prés	23 308.08 €	Agence de l'eau RMC : (50 % du montant HT)	11 654.04 €
		Département : (20 % du montant HT)	4 661.62 €
		Commune de Val des Prés (30 % du montant HT)	6 992.42 €
Montant total HT	23 308.08 €	Montant total	23 308.08 €
TVA 20 %	4 661.62 €		
Montant total TTC	27 969.70 €		

AR PREFECTURE

005-210501748-20190814-20190814_5-DE
Regu le 16/08/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite une intervention financière pour son étude de mise à jour du schéma directeur d'eau potable auprès de l'agence de l'eau RMC et du Département des Hautes-Alpes au taux le plus élevé possible de financement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 14 Août 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Réparation sur véhicule accidenté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projectile a endommagé le véhicule en stationnement de monsieur CHANEY Jean-Pierre lors d'une opération de fauchage. Une déclaration a été adressée à l'assurance de la commune. Le Maire demande l'autorisation de régler la facture de la carrosserie BLANC pour un montant de 240 € TTC dans l'attente du remboursement par l'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le règlement de la facture de 240 € de la carrosserie BLANC pour la réparation du véhicule de M. CHANEY Jean-Pierre endommagé lors d'une opération de fauchage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190814-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 14 Août 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 10

votants : 11

Date de la convocation :

9 Août 2019

Date d'affichage :

9 Août 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Franck ROMAN à M. Emile ROMAN

Absent : M. Gilbert GONON

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : Don pour les travaux de remise en état après les crues torrentielles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contribuable de la commune a souhaité faire un don de 30 € pour participer aux travaux de remise en état suite aux crues torrentielles de début juillet.

Il expose qu'aux termes de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le don de 30 € de madame GILLET Francine pour participer aux travaux de remise en état suite aux crues torrentielles de début juillet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

